

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	13

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de Mme DUMONT-DESEIGNE), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Yves ENGRAND, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de Mme NOEL), Bernard ROBACHE (suppléant de M. COUSIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par M. BEGUE), Brigitte MARCQ (suppléée par Mme HAVART), Corinne NOEL (suppléée par M. Robert PILLE), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Gérard GREMAT, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par Mme FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Emmanuel AGIUS

F6-03-2023 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES DECHETS DES PROFESSIONNELS RECUS EN DECHETERIES - MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération en date du 21 décembre 2021, le Comité Syndical a modifié la tarification concernant les déchets des professionnels reçus en déchèterie, à compter du 1^{er} janvier 2022, comme suit :

Tarification au passage → 1 passage par semaine

Gravats / Inertes	: 54 € H.T.
Déchets verts	: 47 € H.T.
Bois	: 57 € H.T.
Tout-venant	: 83 € H.T.
Plâtre	: 73 € H.T.
Batteries, cartons, D.E.E.E., huiles et métaux	: gratuit

Ces participations financières doivent être revues en fonction des prix des marchés de traitement des déchets.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20230321-F6-03-2023-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

La nouvelle tarification pourrait être établie comme suit :

Tarification au passage → 1 passage par semaine

Gravats / inertes	: 54 € H.T.
Déchets verts	: 56 € H.T.
Bois	: 61 € H.T.
Tout-venant	: 83 € H.T.
Plâtre	: 73 € H.T.
Batteries, cartons, D.E.E.E., huiles et métaux	: gratuit

La date de prise d'effet de cette tarification est fixée au 1^{er} mai 2023.

Cette tarification sera également applicable aux particuliers pour des apports au-delà de 60 passages par an.

Les professionnels n'ayant pas signé de convention pour la facturation seront refusés en déchèteries.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 9 mars 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** la nouvelle tarification applicable aux professionnels comme indiqué ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions et tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
62101 CAUMIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 28/07/2024
Certifié exact.
L'ordonnateur.